

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 mars 2023

N° 013- 2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

23 janvier 2023,

Affichée et mise en ligne :
le 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, LEJEUNE, GOURNET, STIENNE

Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B., JACOB, SIMON

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme EMON

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absente excusée : Mme POUPONNEAU

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme EMON.

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est approuvé.

Objet : Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'élaboration du zonage eaux pluviales sur le périmètre du SIVU d'assainissement de l'agglomération Rethéloise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique

Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique

Considérant que chaque membre du conseil municipal a été destinataire du projet de convention.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal à vocation unique assainissement collectif de l'agglomération Rethéloise (SIVU) a acté par délibération sa volonté d'établir et de financer le document de zonage pluvial pour les communes adhérentes.

Pour ce faire, le SIVU assainissement sera désigné coordonnateur d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché d'étude d'un zonage eaux pluviales.

Les modalités de fonctionnement du groupement seront inscrites dans une convention entre le SIVU assainissement de l'agglomération rethéloise, la mairie de Rethel, la mairie de Barby et la mairie de Sault les Rethel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le projet de convention

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

La secrétaire de séance,

En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 30 mars 2023
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 30 mars 2023
de la publication le 30 mars 2023
Mise en ligne le 30 mars 2023

Le Maire, Michel KOCIUBA